

# **[ORANGE] Un intéressement plus que jamais mérité !**

Au regard des bons résultats financiers d'Orange et particulièrement en France, la CFDT se félicite que le partage de la valeur augmente de 11% pour les salariés d'Orange SA.

Ainsi, au titre des résultats 2024, l'enveloppe à répartir (intéressement + participation) est de 281 M€ comparé au 253 M€ de 2023.

Le taux de paiement de l'enveloppe d'intéressement augmente significativement avec un taux à 4,96 % et permet de distribuer 176 M€ en 2025 (cf. 4,08% et 146M€ versés en 2024) ; Ce n'est qu'un juste retour au regard de l'implication quotidienne des salariés. Vigilante sur l'application de la formule dérogatoire pour le calcul de l'assiette de participation, la CFDT constate une stabilisation du montant de la participation autour de 105 M€ (cf. 106 M€ l'an passé).

Le + CFDT :

Grâce au nouvel accord triennal d'intéressement 2024-2025-2026, la CFDT signataire historique de cet accord a su faire bouger les curseurs afin d'améliorer le dispositif du partage de la valeur en faveur des salariés.

## **INDICATEURS**

## **INTERESSEMENT**

### **LE PLUS DE L'ACCORD TRIENNAL SIGNÉ PAR LA CFDT**

- Une revalorisation significative des primes d'intéressement à taux d'atteinte identique des objectifs
- Une vigilance quant au caractère aléatoire grâce à une revue annuelle des objectifs et la neutralisation d'évènements ou impacts exceptionnels !
- Une volonté d'obtenir systématiquement la surperformance sur les cibles des indicateurs IQSC et IPE
- Le versement d'un intéressement n'est possible que grâce à un accord valablement signé !

Partout, pour tous, la CFDT s'engage pour obtenir une meilleure répartition des richesses créées par les salariés d'Orange SA sur l'ensemble des négociations relatives aux rémunérations.

### **POUR ALLER PLUS LOIN**

Les montants individuels seront connus :

7 mars pour la participation, période de placement du 7 au 24 mars, et versement sur salaire ou investissement le 22 avril.

2 avril pour l'intéressement, période de placement du 2 au 22 avril, et versement sur salaire ou investissement le 20 mai.

Vous pouvez placer ces primes d'intéressement et de participation sur votre épargne salariale.

N'hésitez pas à vous connecter sur nos conférences pour vous aider à faire vos choix de placements (cf. [LEAS N°40](#))

... et les abondements ?

## ABONNEMENT

tirelire

## CONFÉRENCES DÉBATS

Présentation du nouveau fonds action international et de la gamme des fonds du PEG et du PERCOL

[Judi 20 février 11H30 à 12H30](#)

7 astuces pour gérer vos placements du PEG / PERCOL. Participation et intéressement : A vous de décider !

[Mardi 25 février 13h30-14h30](#)

[Vendredi 28 février 11H-12H](#)

[Mardi 11 mars](#) ou [jeudi 13 mars](#) de 14H-15H

Documents

[Un intéressement plus que jamais mérité !](#)